

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983- 1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME V

ENERGIE

Par M. Marcel LUCOTTE,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Raymond Dumont, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, André Diligent, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Jean-François Poncet, Alfred Gérin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Georges Mouly, Jacques Moutet, Lucien Neuwirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordel, Michel Souplet, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 23), 1740 (tome X), et in-8° 458.

Sénat : 61 et 62 (annexe n° 15) (1983-1984).

SOMMAIRE

	Pages
I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	7
A. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	7
B. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR PRODUIT	8
C. PREVISIONS ENERGETIQUES EUROPEENNES A MOYEN TERME	9
II. LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS	10
A. ANNEE 1982	10
1) Par produit	10
2) Par secteur	11
B. PREVISIONS POUR 1983	12
C. FACTURE ENERGETIQUE	12
D. PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME	13
III. LES DIFFERENTS COMPOSANTS ENERGETIQUES ..	15
A. LE PETROLE	15
1) Importation et approvisionnement du marché français Importation de produits bruts et raffinés	15
2) Répartition des produits raffinés	16
3) Le problème du raffinage	16
4) Le problème des prix des produits	17
5) Limite basse du recours au pétrole	19

B. LE GAZ NATUREL	20
1) Approvisionnement du marché.....	20
2) Evolution des ventes	22
C. LE CHARBON	23
1) Production et importations	23
2) Problèmes particuliers des charbonnages français	24
3) Contribution de l'Etat à Charbonnages de France en 1983 et 1984	25
4) Les importations	26
5) Autre sujet de préoccupation : la consommation.....	26
IV. L'ELECTRICITE	29
A. PUISSANCE ET PRODUCTION DES DIFFERENTES INSTALLATIONS	29
1) L'énergie électro-nucléaire.....	29
2) Les centrales thermiques « classiques »	30
3) Les installations hydro-électriques	30
B. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR SECTEUR UTILISATEUR	30
C. NOUVELLES ORIENTATIONS ENERGETIQUES ET DEVENIR DU PROGRAMME ELECTRO-NUCLEAIRE ...	32
CONCLUSIONS	35
EXAMEN EN COMMISSION ET CONCLUSIONS	39

Mesdames, Messieurs,

En raison de l'intérêt particulier que présentent aujourd'hui les facteurs énergétiques pour l'économie générale de notre pays, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a jugé utile, à l'occasion de l'examen de la loi de finances pour 1984, de consacrer, comme elle l'avait fait précédemment, un avis particulier à l'étude de ce problème.

Ce souci l'a conduite à examiner successivement la conjoncture mondiale, notre bilan national et le cas des différents composants énergétiques, avant de porter une appréciation globale sur la politique adoptée par le Gouvernement.

I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

A. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La consommation mondiale d'énergie, excluant les formes non commerciales, difficiles à chiffrer, mais importantes dans les pays pauvres (déchets végétaux et animaux par exemple), a marqué depuis le deuxième choc pétrolier une nette tendance à la stagnation et même au recul, en particulier dans les pays industrialisés à économie de marché.

Evaluée en tonnes d'équivalent pétrole, on estime qu'elle ne dépassera pas en 1983 : 6,5 à 6,7 milliards de tep, se répartissant comme suit par produits :

Pétrole	2,6
Gaz	1,5
Charbon	1,7 à 1,8
Nucléaire	0,2
Hydraulique et divers	0,6.

Sur ce total, la part des pays industrialisés est estimée à 76/80 % et celui des P.V.D. (Pays en voie de développement) à 20/24 % ; soit, compte tenu de la population des uns et des autres, une consommation par tête de 4,3 tonnes dans le premier cas et de 0,55 tonnes dans le second.

Même s'il est permis de contester l'exactitude de ces chiffres, les ordres de grandeur de ceux-ci sont suffisamment parlants pour donner une idée de l'écart considérable existant entre pays « riches » et nations « déshéritées ». Encore convient-il de signaler que, pour certains d'entre eux, la consommation individuelle d'énergie est très sensiblement inférieure aux chiffres indiqués. Le rapport particulièrement émouvant, présenté au Congrès de New-Delhi, par un expert américain, M. Fritz, a fait ainsi état de consommations (en baisse) de 28 kg de pétrole par tête et par an en Haute Volta et de 43 tep au Bénin et en Tanzanie.

Concernant l'avenir à moyen et long terme, les observations parfois très critiques faites au rapport présenté à ce sujet à New-Delhi nous invitent à la plus grande prudence. De façon générale cependant, on retiendra que les prévisions actuelles s'inscrivent en retrait sensible (de 4 à 5 G tep) sur celles avancées en 1980 et 1977, soit 10 à 11 milliards de tep en 2000 et 14 à 15 en 2020.

Cette croissance traduirait, en outre, un certain rattrapage du retard des pays en voie de développement dont la part pourrait atteindre 33 % en 2000 et 40 % en 2020, contre 20 à 24 % aujourd'hui.

Cependant, en raison même de la poussée démographique prévisible, en particulier en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud, la consommation énergétique individuelle moyenne annuelle dans ces régions atteindrait, au mieux, de 0,8 à 1,2 tonne contre 6 à 7 pour les pays industrialisés (d'économie libérale ou dirigée).

B. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR PRODUIT

Sous les mêmes réserves présentées précédemment, la plupart des experts sont d'accord pour estimer que la part relative du pétrole est appelée à diminuer très sensiblement, sa contribution devant probablement rester en valeur absolue dans la fourchette de 2,6 à 3,4 milliards de tonnes au cours des vingt années à venir. Dans ces conditions, on estime que la couverture des besoins mondiaux serait assurée par une sensible progression des fournitures de charbon (à moyen et long terme), une vive augmentation de l'électricité électronucléaire (notamment en Europe et aux U.S.A.) et un accroissement plus modéré du gaz, la contribution hydraulique suivant le taux moyen du développement de l'ensemble.

A titre indicatif, on notera que, dans son dernier rapport, la Banque mondiale se montre nettement plus optimiste (sauf toutefois pour le charbon) puisqu'elle voit comme suit la consommation mondiale d'énergie en 1995 (en 10^9 tep) :

Energie		%
Pétrole	2,9	(35,4)
Gaz	2,8	(29,4)
Charbon	1,9	(20,2)
Nucléaire et Hydro	1,4	

On retiendra, en conclusion de l'ensemble de ces indications, une révision sensible de la carte énergétique mondiale où la part des P.V.D. pourrait bien dépasser, avant 2030, celle des pays industrialisés, et un profond bouleversement des ressources mises en oeuvre résultant aussi bien du volume des matières fossiles existantes (par essence limités) que des progrès technologiques (pouvant dégager des moyens incommensurables).

C. PREVISIONS ENERGETIQUES EUROPEENNES A MOYEN TERME

Nous disposons dans ce domaine d'une récente étude très documentée, limitée, il est vrai, à l'horizon 2000.

Selon ce document, particulièrement intéressant pour notre pays dans la mesure où il concerne notre environnement géographique immédiat et des pays ayant des structures économiques comparables au nôtre, l'évolution de la consommation se présenterait comme suit par produit (en millions de tep) :

	1983	1990	2000
Charbon	250,9	286,1	369,6
Gaz	161,6	187,4	236,1
Pétrole	549,7	589,1	612,5
Nucléaire	91,1	167,7	257,4
Hydraulique et Géothermie	102,9	112,1	127,5
.....	—	—	—
.....	1158,9	1344,6	1604,4

Notons, tout d'abord, que, par rapport à 1980 où la consommation européenne a été de 1240 millions de tep, une réduction de l'ordre de 7 % a été enregistrée. Si l'on en croit les auteurs de ce rapport une reprise est donc attendue, mais cependant assez lente au départ, puisque c'est seulement en 1986 que la baisse constatée de 1980 à 1983 serait effacée.

De plus, l'évolution escomptée de la part de chaque produit est sensiblement différente :

- nucléaire : 16 % contre 8 %,
- charbon : 23 % contre 21,6 %,
- gaz : 14,7 % contre 13,9 %,
- pétrole : 38,2 % contre 47,4 %.

Le pétrole est donc seul à marquer un recul relatif tout en restant l'énergie dominante, loin encore en 2000 devant le charbon et ce, en dépit des importantes ressources en houille de la RFA et de la Grande-Bretagne.

A propos de l'électricité, le rapport fait également état d'une croissance notable et continue de la consommation (+ 3 % l'an), dont le nucléaire fournirait 38 % à la fin du siècle au lieu de 19 % aujourd'hui (la France se détachant nettement sur ce point).

Les experts soulignent enfin les incertitudes relatives au marché de charbon (non compétitif vis-à-vis du fuel lourd) et à la consommation de gaz sujette à d'importantes variations saisonnières en raison de l'importance croissante de sa clientèle domestique.

II. LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS

A. ANNEE 1982

La consommation d'énergie de l'année passée s'établit comme suit par produit et par secteur (en millions de tep) :

1) Par produit

Charbon (48,7 M Tonnes)	32,5
Pétrole	85,3
Gaz naturel	25,4
Hydraulique	15,8
Nucléaire (103 millions de Kwh)	22,9
Energies nouvelles	3,6
TOTAL	182,7

Ces résultats traduisent une baisse globale de 2,5 % par rapport à 1981 : soit une diminution de 6,5 % pour le pétrole et de 4,9 % pour le gaz et une hausse de 3,2 % pour le charbon et de 4 % pour le nucléaire.

2) Par secteur

Sidérurgie	9,8
Industrie	44,3
Résidentiel et Tertiaire	64,8
Agriculture	2,7
Transports	35,6
Protection d'énergie et pertes	25,5

Par rapport à 1981, tous les secteurs ont vu leur consommation diminuer mais la réduction la plus forte concerne la sidérurgie (- 11,7 %), les autres branches étant moins touchées : industrie (- 2,6 %), résidentiel et tertiaire (- 2 %), transports (- 1,9 %).

Rapportés à notre production nationale, ces chiffres font apparaître un taux d'autonomie de 35,1 % sensiblement identique à celui constaté en 1981.

B. PREVISIONS POUR 1983

Les résultats connus des huit premiers mois du présent exercice permettent de se faire une idée assez précise du bilan de 1983.

On estime ainsi que la diminution de la consommation déjà constatée depuis trois ans devrait encore s'amplifier avec une baisse de 4,5 % pouvant ramener la demande totale à 178,5 M Tep.

Cette réduction attendue est particulièrement sévère pour le charbon (- 20 % de janvier à août), importante encore pour le pétrole (- 7 %) tandis que le gaz s'inscrit en progrès (= 8,2 % pour huit mois) et que le nucléaire est en vigoureuse reprise (+ 20 % de janvier à août et + 74,6 % en août).

C. FACTURE ENERGETIQUE

Compte tenu de la réduction de nos achats en volume, contrebalancée par l'appréciation du dollar, notre facture énergétique était évaluée comme suit (pour 1983), par produit, à la fin septembre, par rapport à 1982 (en milliards de francs) :

	1982	1983
Charbon	9,7	9,7
Pétrole	145,4	134,8
Gaz	23,1	32,5
	—	—
	178,2	177,0

Montant (C.A.F.) tenant compte d'un recul des importations de charbon de 14 % et de pétrole de 6 % et d'un accroissement des achats de gaz de 20 %.

Avant d'examiner nos perspectives à moyen terme, nous observons que la France se distingue essentiellement aujourd'hui de ses partenaires par l'appel important qu'elle fait à la fission atomique, appel qui se traduit, dans l'immédiat, par un accroissement de deux points de son autonomie, soit 38 % pour les neuf mois de 1983.

D. PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME

Les perspectives énergétiques françaises ont dû récemment être révisées en baisse très sensible ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

en Mtep	Réalisation 1982	1990	PREVISIONS
		scénario A expansion 1,4 % à partir de 1985	scénario C expansion 3,1 % de 1985 à 1990
Charbon	32,5	18 - 20	20 - 23
Pétrole	85,3	60 - 65	60 - 70
Gaz naturel	23,4	28 - 30	28 - 30
Nucléaire	22,9	54 - 62	57 - 65
Hydraulique	15,8	15	15
Energies nouvelles .	3,6	6 - 8	8 - 9
Consommation primaire	182,7	178 - 187	190 - 200

En résumé, on prévoit ainsi que, pour nous, comme pour l'ensemble du monde, les chiffres qu'on espérait atteindre en 1990 ne le seront en fait qu'en l'an 2000.

Telles ont été en résumé les conclusions du groupe long terme chargé par le Gouvernement d'effectuer une étude préalable aux orientations du IXe Plan et d'imaginer les solutions à mettre en oeuvre pour adapter cette consommation, fortement minorée par la crise et les économies d'énergie, à la production précédemment programmée dans une hypothèse de croissance soutenue.

Nous examinerons dans le cours de cet avis les conclusions qu'a tirées le Gouvernement de cette orientation nouvelle de l'offre et de la demande.

III. LES DIFFERENTS COMPOSANTS ENERGETIQUES

A. LE PETROLE

1) Importations et approvisionnement du marché français - Importations de produits bruts et raffinés

Les achats de *pétrole brut* effectués à l'étranger au cours des huit premiers mois de 1983 s'élèvent à 45,1 millions de tonnes dont 4 millions de tonnes destinés à être réexportés après traitement en raffinerie, soit un total d'importation pour compte français qu'on peut estimer à 41 millions de tonnes, chiffre qui traduit une baisse de 16 % par rapport à 1982.

La répartition générale de ces achats a subi, par ailleurs, une profonde modification caractérisée essentiellement par une nouvelle et sensible diminution des fournitures de l'Arabie Saoudite : 23 % (- 39,8 %). On notera, en revanche, une progression notable des expéditions du Royaume-Uni qui devient notre second fournisseur (12,20 %) suivi du Nigéria (11,24 %) et de l'Algérie (8,85 %).

Concernant les produits raffinés, notre balance s'est sensiblement détériorée pour le même période, nos importations atteignant 15,9 millions de tonnes (13,6 en 1982) et nos exportations 6,8 millions de tonnes (8,5 en 1982), ce qui fait ressortir un déficit d'échanges de 9 millions de tonnes.

La part du marché provenant des raffineries étrangères va ainsi croissant au détriment de notre balance des paiements et de la situation de l'emploi.

2) Répartition de la consommation des produits raffinés

Pour les trois premiers trimestres de 1983, la demande de produits finis se présente comme suit par nature d'hydrocarbure (en millions de tonnes) :

Produits finis		
Essence et Super	13,577	(+ 2,5 %)
Carburacteur	1,810	(+ 1,6 %)
Gasoil routier	7,560	(+ 2,4 %)
Fuel domestique	15,090	(- 5,5 %)
Fuel industriel	6,947	- 10,6 %
Fuel pour centrales	1,663	- 24,4 %
Total (non compris les produits autres dont bitume et bases chimiques, environ 10 MT).....	46,948	(- 6,2 %)

Comme on peut le constater la réduction de la demande de produits lourds précédemment constatée s'accroît sous le triple effet de la stagnation de la production industrielle, des économies d'énergie et de la pénétration des énergies concurrentes.

3) Le problème du raffinage

L'utilisation de l'appareil français de raffinage se trouve aujourd'hui profondément affecté techniquement et financièrement pour les raisons principales suivantes :

- la réduction générale de la consommation ;
- la modification de la structure du marché ;
- le plafonnement du prix des produits finis.

Les investissements réalisés au cours des années 70 dans le domaine du raffinage l'avaient été dans une hypothèse de croissance de la consommation qui devait normalement porter la demande à 120/130 millions de tonnes vers 1980. On conçoit donc que la capacité de l'appareil en place se soit trouvée largement surdimensionnée, ce qui a nécessité et rend encore aujourd'hui inévitable la fermeture de nombreuses unités, en commençant naturellement par les plus vétustes ; c'est ainsi que la capacité théorique de raffinage a déjà été ramenée, en fin 1982, à 118 millions de tonnes après avoir atteint un maximum de 141 millions de tonnes.

En ce qui concerne la *structure du marché*, nous avons déjà noté précédemment que la demande de produits légers s'accroît tandis que les « coupes » lourdes sont de moins en moins recherchées. En tenant compte des 5 millions de tonnes de bases chimiques, on estime ainsi que pour 1983 la part de marché des produits légers à 36 %, celle des « moyens » à 40 % et celle des lourds à 24 % seulement, alors qu'une gestion économique du raffinage supposerait que les différentes coupes se répartissent dans les proportions respectives de 30 %, 35 % et 35 %, compte tenu des parts respectives moyennes de ces différents produits dans la grande variété de bruts traités.

Pour s'adapter à cette situation, les sociétés de raffinage ont développé une importante capacité de craquage permettant essentiellement de briser les molécules lourdes. La France dispose ainsi aujourd'hui à ce titre d'une capacité de 13,8 millions de tonnes qui atteindra prochainement 14,8 millions de tonnes, compte non tenu des moyens de visco-réduction ; mais de telles installations coûtent cher -1 milliard de francs environ pour 1 million de tonnes- et leur réalisation pose donc le problème des moyens financiers dont doit disposer notre industrie du raffinage pour se moderniser et s'adapter à l'évolution de la demande, et ceci nous conduit à aborder le problème de plafonnement du prix des produits raffinés.

4) Le problème des prix des produits

La mise au point, après de longues années de plafonnement autoritaire, d'une formule de fixation des prix des produits pétroliers se référant à plusieurs paramètres, dont le coût d'achat du pétrole brut, avait été vivement apprécié par l'ensemble des raffineurs qui espéraient ainsi réduire leurs pertes antérieures dues essentiellement au décalage grandissant entre prix maximum autorisé et prix de revient réel.

Rappelons, en effet, que notre industrie de raffinage-distribution avait subi de ce fait, de 1973 à 1982, une perte estimée à 50 milliards de francs tandis que son endettement atteignait 75 milliards de francs. Le gouvernement s'est malheureusement ingénié dès la mise au point de cette formule à en différer et à en atténuer les effets.

Depuis juillet dernier, après six mois de fonctionnement normal, des limitations nouvelles ont été apportées au système, la dernière en date, et non la moins originale, étant à compter du 10 septembre dernier, de retenir, « provisoirement », pour le dollar de référence une valeur fictive de 7,70 francs (contre un cours réel de 7,90 francs à 8, 10 francs), mesure qui entraîne à elle seule une perte de 150 à 180 millions de francs par mois.

De ce fait, le déficit de notre industrie de raffinage, en grande partie résorbé au premier semestre, a retrouvé son régime antérieur au second semestre et pourrait ainsi clore le présent exercice avec une perte supplémentaire de 5 à 6 milliards de francs.

Le gouvernement a certes fait valoir qu'il avait en contre partie autorisé les compagnies à réduire leurs stocks de réserve, mais si une telle mesure -dont on peut discuter l'opportunité dans le climat international actuel- a effectivement permis de réduire de 75 à 65 milliards de francs l'endettement de la branche, elle ne saurait avoir sur les prix qu'une action conjoncturelle.

Les pouvoirs publics n'ont pas dissimulé, en fait, leur intention d'éviter, en pesant sur le coût des carburants, une flambée de l'indice des prix, mais apparaît-il vraiment de bonne gestion de camoufler ainsi une hausse sous un déficit qu'il faudra bien régler à court ou moyen terme ?

Votre commission a certes pris acte, avec satisfaction, de l'élévation récente à 7,90 F de la valeur du dollar de référence et du souhait formulé par M. Auroux de revenir à une application normale de la formule de fixation des prix des carburants, mais le gouvernement ne pourra, pour autant, effacer les pertes occasionnées par ses décisions contradictoires.

5) Limite basse du recours au pétrole

Ebranlée par les chocs pétroliers successifs de 1973 et 1979, qui ont affecté durablement son économie, la France a, comme les autres nations industrialisées, fait de la « chasse au pétrole » une des lignes directrices de sa politique énergétique. Les résultats obtenus en huit ans sont déjà spectaculaires puisque ces hydrocarbures liquides ne couvrent plus aujourd'hui que 46,7 % de nos besoins contre 66 % en 1973.

Tout en se félicitant de ce résultat, comme d'ailleurs de la diversification de nos sources d'approvisionnement, votre commission se pose aujourd'hui le problème de savoir si le recours au pétrole doit encore être réduit. Une telle orientation doit être considérée au triple plan de la sécurité, de la charge financière et de l'utilisation énergétique.

Au plan de la sécurité, on doit savoir que notre pays dépend encore à 98 % de l'extérieur et à 40 % du Moyen-Orient (contre 73 % en 1973). Toutefois, l'abondance actuelle de l'offre et des stocks et l'apparition de nombreux producteurs non liés à l'OPEP limitent le danger d'une suspension concertée des livraisons sans malgré tout éviter une flambée possible des prix.

En ce qui concerne la charge financière, les achats de pétrole restent le poste le plus lourd du solde de nos échanges -autour de 135 milliards de francs- et à ce titre, nous ne pouvons que chercher à recourir à des énergies de remplacement ou à espérer découvrir des ressources significatives sur notre sol et dans notre domaine maritime.

Doit-on en conclure que le pétrole ne possède aucun atout et comment pourrait-on, dans ce cas, expliquer la faveur dont il a joué depuis le début du siècle ?

En premier lieu, la capacité d'autres énergies à remplacer le pétrole dans plusieurs usages, tels que les transports et la chimie, reste extrêmement limitée, ce qui contraint pratiquement ses consommateurs à utiliser toute la gamme des produits raffinés pour rentabiliser son emploi.

En second lieu, le pétrole est en mesure de se substituer rapidement à la plupart des autres produits concurrents. Il constitue donc un élément de souplesse indispensable pour le système énergétique.

En troisième lieu, le pétrole reste une source irremplaçable pour le transport routier et aérien. A ce titre, on considère donc qu'une consom-

mation inférieure à 65 millions de tonnes supposerait une profonde révision de nos structures industrielles et ne serait pas sans incidence sur nos conditions de vie (transports, tourisme, etc.)

Enfin, le pétrole est, après l'uranium, le produit dont la capacité énergétique est la plus élevée et le transport le plus facile et le plus économique, tous éléments à considérer et qui doivent nous conduire à trouver un équilibre entre sa vulnérabilité, son coût et les commodités incontestables qu'il nous offre.

B. LE GAZ NATUREL

Le gaz naturel, qui jouait encore, dans notre pays, il y a 20 ans, un rôle marginal, occupe aujourd'hui une place significative dans le bilan énergétique français, avec une participation de 13,2 % (1982) contre 3 % en 1960.

En volume, les quantités consommées sont passées, dans le même temps, de 3 M Tep à 24 M Tep. La percée du gaz n'est donc pas sans analogie avec celle que réalise aujourd'hui l'énergie nucléaire.

1) Approvisionnement du marché

Si l'on a pu penser en 1955 que la mise en exploitation du gisement de Lacq permettrait à la France de se suffire, dans ce domaine, la rapide progression de la consommation a vite nécessité le recours aux fournitures étrangères, facilité d'ailleurs par la découverte de l'énorme réservoir souterrain de Groningue, aux Pays-Bas.

L'évolution de notre approvisionnement depuis 1974 ressort des chiffres suivants (en milliards de kw/h) :

	1974	1982	1983 (8 mois)
Production nette de Lacq	80,9	69,5	46,1
Importations			
- Pays-Bas	95,4	64,1	53,2
- Mer du Nord		27,5	16,4
- U.R.S.S.		39,8	26,4
- R.F.A.		11,5	4,2
- Autres	0,3	0,2	0,2
- Algérie	22,5	69,9	69,8
	-----	-----	-----
	199,1	282,5	216,3

Comme on peut le constater, pour une consommation qui a sensiblement doublé en 9 ans, la part de la France et du Bénélux très proche, qui était de 88,5 % en 1974, n'est plus aujourd'hui que de 45,9 % et notre premier fournisseur est aujourd'hui l'Algérie.

Cette tendance à l'éloignement de nos sources de ravitaillement est destinée à s'accroître du fait de la baisse des fournitures de notre gisement aquitain (3,4 milliards de m³ en 1987, contre 6,8 en 1983) et des contrats de longue durée passés avec l'Algérie et l'URSS, à hauteur respectivement de 9 milliards de m³/an et de 12 G m³/an (le second contrat de 8 G M 3 prenant effet progressivement à partir de 1984).

Compte tenu de ces engagements, l'approvisionnement gazier français devrait, en 1990, se présenter comme suit en M Tep (au regard de ressources estimées à 37,3 M Tep en 1983) :

Pays		Pourcentage
Production française	2,5	8,5 %
Pays-Bas	3,0	10,0 %
Norvège	4,0	13,5 %
U.R.S.S.	10,4	35,0 %
Algérie	9,0	30 %
Divers	1	3,5 %

	30	

Notre pays va donc de plus en plus dépendre, pour une énergie appelée à jouer un rôle essentiel dans notre économie, de fournisseurs dont les orientations politiques et économiques ne sont pas de nature à nous donner toutes garanties pour le présent et l'avenir. Aussi, votre commission souhaiterait-elle que des recherches et des négociations soient activement poussées pour obtenir une diversification moins contraignante et plus sûre de nos approvisionnements.

Des possibilités intéressantes s'offrent à nous, en particulier, en Mer du Nord, dans le Golfe de Guinée et en Amérique centrale et méridionale ; il convient de les exploiter, d'autant qu'elles peuvent nous ouvrir, en contre partie, des marchés prometteurs.

A propos de notre approvisionnement actuel, une question annexe se trouve posée par la non reconduction dans la loi de finances pour 1984 de la dotation figurant antérieurement au budget de la coopération, destinée à couvrir le surcoût du gaz algérien.

Le gouvernement laisse entendre que ce surcoût ayant disparu, cette compensation financière n'a plus de raison d'être. Telle ne paraît pas cependant être l'opinion des responsables de G.D.F., qui font valoir que la baisse des prix du « brut » a été compensée en grande partie par la hausse du dollar et rappellent que leur entreprise a accusé un déficit de 2,5 milliards de francs en 1982 et connaît un endettement de 22 milliards de francs.

Votre commission souhaiterait recueillir, sur ce point, les explications du gouvernement et savoir notamment si G.D.F. sera autorisé à relever ses tarifs à concurrence de la charge supplémentaire portée à son compte.

2) Evolution des ventes

Dans un marché énergétique peu porteur, les ventes de gaz se sont cependant développées au cours des trois premiers trimestres de 1983 à un rythme, il est vrai, singulièrement ralenti. On prévoit ainsi que la demande sera cette année en progression de 2 % seulement.

Cette augmentation de la consommation concerne essentiellement les secteurs résidentiels et tertiaires qui absorbent 45 % de la production, tandis que l'industrie en utilise 40 % et les centrales thermiques 3 %. Le reste est destinés à la constitution des stocks de réserve, qui doivent assurer la sécurité de nos approvisionnements et permettre d'absorber les variations d'une demande dont le caractère saisonnier est très accentué.

Il n'en reste pas moins qu'une augmentation aussi faible de la demande ne manquerait pas à la longue de poser des problèmes à Gaz de France appelé, du fait même de l'entrée en vigueur du contrat très important signé en 1982 avec l'U.R.S.S., et en dépit de la baisse de production de Lacq, à commercialiser, à partir de 1984/1985 une quantité sans cesse croissante de gaz. Aussi, notre établissement public cherche-t-il à réviser et à assouplir les contrats qui le lient à ses fournisseurs, faute de quoi il devrait rétribuer ceux-ci pour les quantités souscrites, qu'elles soient ou non livrées.

C. LE CHARBON

En ouvrant ce dossier, nous avons conscience d'aborder un sujet particulièrement délicat, compte tenu de la charge quelque peu mythique s'attachant au charbon, combustible qui a joué, longtemps et jusqu'en 1958, un rôle dominant dans notre approvisionnement énergétique. Beaucoup parmi vous se souviennent sans doute des rudes hivers des années 50 où le gel retenant prisonnières les péniches du Nord, les Parisiens faisaient la queue chez leur « bougnat » pour se procurer quelques sacs de boulets...

1) Production et importations

La production française a évolué comme suit, de 1980 à 1982, en millions de tonnes :

	1980	1981	1982
Nord-Pas-de-Calais	4.468	3.952	3.212
Lorraine	9.809	10.893	10.135
Centre-Midi	5.438	5.335	5.042
.....			
Total C.D.F.	19.715	20.180	18.389
Lignite d'Arjuzanx	1.005	1.365	1.567
Total France	20.720	21.545	19.956

A ces charbons « marchands », il convient d'ajouter les produits récupérés sur les terrils et brûlés dans les centrales des houillères, soit 1,9 M T (dont 1,6 dans le Nord-Pas-de-Calais).

Pour 1983, la production prévue marque un léger mieux avec toutefois une nouvelle baisse des résultats dans le Nord-Pas-de-Calais (3 M T) et le Centre-Midi (4,8 contre 5) mais une remontée sensible en Lorraine (10,7 contre 10,1).

Au total, la contribution du charbon français à la couverture de nos besoins énergétiques n'est plus cependant aujourd'hui que de 8,2 %.

2) Problèmes particuliers des charbonnages français

Ces problèmes se ramènent à trois principaux : des rendements de production faibles et décroissants, des prix de revient non compétitifs au regard du marché mondial et des effectifs excessifs, sans rapport avec les volumes extraits.

Concernant les rendements, ceux-ci déjà faibles pour l'ensemble des trois bassins (soit 3.485 kg par mineur et par jour) le sont particulièrement dans le Nord-Pas-de-Calais : 2.037 kg ; encore ces chiffres sont-ils fort variables selon les sièges en fonction des difficultés géologiques rencontrées et de l'état d'épuisement des mines.

Les prix de revient, qui découlent de cette situation, sont, pour tous les bassins, supérieurs au prix de vente, ce qui laisse un déficit à la tonne extraite de 175,73 francs pour l'ensemble (coût : 613,31 francs ; vente : 437,48 francs).

La perte la plus importante est réalisée dans le Nord-Pas-de-Calais : - 328,52 francs, suivi du Centre-Midi : 213,15 francs et de la Lorraine : - 113,38 francs.

Mais ces chiffres moyens traduisent mal la réalité dans la mesure où, pour certaines mines à ciel ouvert du Centre-Midi, l'extraction est bénéficiaire tandis que, pour d'autres, les pertes à la tonne peuvent atteindre 2.696 francs, dans les Cévennes, 2.398 francs dans la Loire et 1.225 francs en Auvergne.

Au total, la perte enregistrée par emploi ouvrier a ainsi été, en 1982, supérieure à 100.000 francs l'an, dans neuf sièges (du Centre-Midi) avec des pointes de 355.000 francs dans les Cévennes et de 252.000 francs dans le bassin de l'Aumance.

Quant aux effectifs salariés, leur nombre, qui reflète les résultats atteints dans le passé et non le tonnage actuellement extrait, n'a plus aucun rapport avec la production. C'est ainsi que l'on compte :

Pour 3,2 M.T. produites, dans le Nord-Pas-de-Calais : 18.150 salariés (dont 8.228 mineurs de fonds).

Pour 10,1 M.T. produites, en Lorraine : 20.549 salariés (dont 12.368 mineurs).

3) Contribution de l'Etat à Charbonnages de France en 1983 et 1984

La présentation des aides de l'Etat, inscrites au budget ne fait apparaître qu'un chiffre unique, ce qui nous semble regrettable.

Cependant, selon les renseignements qu'a bien voulu nous fournir M. le Secrétaire d'Etat à l'Energie, elles se décomposent comme suit pour les deux exercices en question (en millions de francs : MF) :

	1983	1984
Centre de recherche (CERCHAR)	112	130
Charges non liées (notamment sociales)	2.760	2.980
Reconversion des régions minières		325
Aide à la production	3.563	3.390
	—	—
TOTAL	6.435	6.825

Comme on le voit, apparaît pour la première fois, dans l'éventualité annoncée de la fermeture de certains sièges, une contribution de l'Etat à la reconversion de régions minières ; mais il nous a été bien précisé que cette participation nationale « n'excluait pas » une contribution des collectivités locales que le Gouvernement entend bien ainsi associer à son effort dans un domaine qui était pourtant traditionnellement de la responsabilité de l'Etat.

Par ailleurs, il est évident que l'aide économique prévue pour 1984 sera insuffisante et qu'un crédit complémentaire devra être ouvert à C.D.F., déjà lourdement endetté.

Nous notons enfin, que du fait même de son calcul, cette aide ne peut en aucun cas favoriser des investissements productifs et qu'elle privilégie les exploitations les moins rentables (Nord-Pas-de-Calais), au détriment des meilleurs telle que la Lorraine, chaque bassin recevant sensiblement un tiers de l'aide à la production.

4) Les importations

La production française de houille est abondée depuis de longues années par des importations justifiées, tant par l'insuffisance du potentiel de nos bassins que par le bon marché de la houille provenant de pays exportateurs, disposant de mines à haut rendement et souvent d'une main d'oeuvre peu coûteuse.

A titre indicatif, disons que le prix du charbon ainsi parvenu dans nos ports revient, en général, 50 % moins cher que la houille que nous produisons.

Le volume de ces importations qui avait sensiblement progressé de 1973 à 1980, en passant de 16,5 à 32,4 M T, a notablement régressé depuis :

1982	24,9 M T
1983	22 M T

Nos principaux fournisseurs ont été en 1982, par ordre d'importance, les U.S.A., l'Afrique du Sud et l'Allemagne fédérale.

5) Autre sujet de préoccupation : la consommation

Si la production suscite, nous l'avons vu, de nombreuses difficultés, la commercialisation se présente également sous des auspices peu favorables.

En effet, si depuis 1973 la croissance des livraisons aux centrales électriques (+ 90 % de 1973 à 1982) a permis de pallier la baisse des besoins des autres secteurs traditionnellement consommateurs : sidérurgie : - 32 %, résidentiel-tertiaire : - 45 %. La percée du nucléaire entraîne depuis cette année une régression d'autant plus sensible des livraisons à EDF (- 19 %) que les ventes d'électricité ne progressent que faiblement.

Le problème est donc, pour nos charbonnages, de trouver de nouveaux débouchés, notamment dans l'industrie et l'habitat où ils rencontrent la concurrence active de Gaz de France et surtout d'EDF incités par le gouvernement à y développer leurs ventes. Le frein apporté aux importations sera-t-il suffisant pour garantir au moins à notre charbon national un marché suffisant ? On peut en douter car E.D.F. par exemple, comme la sidérurgie de Dunkerque et de Fos font valoir qu'elles ne se sont pas installées en bord de mer pour consommer du charbon grevé de frais de transport terrestre excessifs.

Il nous semble en fait que, bien au contraire, seul le recours au charbon importé permettrait d'offrir aux usagers une énergie d'un coût de 30 à 40 % inférieur à toute autre. Mais ceci suppose que C.D.F. puisse acquérir des gisements à l'étranger et disposer des moyens nécessaires.

M. Jean Auroux nous a paru disposer à autoriser une telle orientation, mais la situation financière de l'établissement ne semble guère permettre de réalisations concrètes dans ce domaine.

*
**

En conclusion, il nous apparaît que le Gouvernement a agi fort imprudemment en laissant entendre en 1981 aux mineurs et aux vendeurs de charbon que l'extraction allait être relancée à hauteur de 28/30 M Tonnes, alors qu'une étude sérieuse du marché avait, au contraire, conduit à estimer qu'une réduction progressive de notre production était inévitable. Les réalités imposent aujourd'hui un changement de cap, mais, dans un domaine aussi sensible, cette erreur initiale sera durement ressentie par les salariés de la mine, passionnément attachés à leur métier, et qui pardonneront difficilement au gouvernement de les avoir trompés.

IV. L'ELECTRICITE

Vecteur et non source énergétique, l'électricité s'obtient à partir de trois types d'installation : les centrales électro-nucléaires, les centrales thermiques classiques (à fuel et à charbon) et les installations hydro-électriques.

A. PUISSANCE ET PRODUCTION DES DIFFERENTES INSTALLATIONS

Pour l'année en cours, la production d'électricité attendue, à partir d'une puissance totale de 77,4 G watts (millions de Kw), est de 280,7 milliards de Kwh.

1) L'énergie électro-nucléaire

La France dispose actuellement de 34 tranches nucléaires d'une puissance totale installée de 27 millions de Kwatts (27 GW), contre 23,2 en 1982 (chiffres incluant la part de la France dans les centrales de Tihange (Belgique) et de Vandellos (Espagne).

La production escomptée pour 1983 devrait s'élever au minimum à 130 milliards de Kwh , marquant une progression de 29,5 % sur 1982.

Contrairement aux résultats enregistrés en 1982, le taux de disponibilité de l'ensemble du parc a atteint le taux très satisfaisant de 65,4 % pour les neuf premiers mois de la présente année.

D'ici la fin de la prochaine décennie, et compte tenu des couplages prévus des installations en chantier, la puissance nucléaire en service atteindra 55.000 mégawatts, générant une production potentielle de 280 à 300 milliards de Kw/heure.

2) Les centrales thermiques « classiques »

La puissance installée de ces installations n'atteint plus aujourd'hui que 11,3 GW pour les centrales au fuel et 14,1 GW pour celles utilisant le charbon, plus 3,7 GW pour les autoproducteurs.

Pour l'année 1983, la production escomptée est de 74,1 milliards de Kwh, ce qui fait apparaître un taux d'utilisation relativement faible au regard de celui du parc électro-nucléaire.

La très sensible régression de la consommation de fuel lourd (2,6 MT contre 5,2) et la diminution notable de l'utilisation du charbon (- 28 % hors centrales des Houillères) reflètent la priorité donnée par E.D.F. à l'utilisation de son parc de réacteurs, choix que justifie le bon marché du Kwh obtenu à partir de la fission atomique (19,3 c contre 31,4 c pour le charbon et 66,8 pour le fuel).

3) Les installations hydro-électriques

Pour une puissance installée en légère augmentation d'une année sur l'autre, la production obtenue au cours des trois premiers trimestres est en progression de 10,7 %, mais la sécheresse de l'été et de l'automne pourrait bien conduire à des résultats moins satisfaisants en fin d'année.

B. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR SECTEUR UTILISATEUR

Le tableau suivant donne une idée de la répartition actuelle de la consommation d'électricité et de sa récente évolution (en millions de tep).

Secteurs utilisateurs	1972	1982	Accroissement 82/72
Industrie	66 072 (50,05 %)	99 470 (41,47 %)	+ 51 %
Clients domestiques	22 570 (17,10 %)	60 752 (25,33 %)	+ 169 %
Commerce, artisanat, Service	14 836 (11,24 %)	29 111 (12,14 %)	+ 96 %
Ventes à l'étranger	7 034 (5,33 %)	12 921 (5,39 %)	+ 84 %
Services publics	4 936 (3,74 %)	10 810 (4,51 %)	+ 119 %
Sous-distributeurs	4 812 (3,64 %)	9 255 (3,86 %)	+ 92 %
Transports, Télécommunications	6 901 (5,23 %)	8 578 (3,58 %)	+ 24 %
Exploitants agricoles	3 062 (2,32 %)	5 830 (2,43 %)	+ 90 %
Eclairage public	1 778 (1,35 %)	3 107 (1,29 %)	+ 74 %
TOTAL	132 001 (100 %)	239 834 (100 %)	+ 82 %

Comme on peut le voir, l'expansion de la consommation électrique est due, en premier lieu, à sa pénétration rapide dans le secteur tertiaire en liaison avec la multiplication des appareils électro-ménagers, au développement de la télévision et à l'usage du chauffage électrique qui tend à prédominer dans le logement neuf.

A moyen terme, cette tendance devrait s'accroître encore et l'on prévoit ainsi qu'en 1990 la part de l'électricité se situerait dans les fourchettes de 56 à 60 % dans le résidentiel et tertiaire, de 35 à 40 % dans l'industrie et de 3,5 à 4 % dans les transports.

La proportion d'énergie « finale » consommée sous forme d'électricité se situerait alors aux environs de 37 à 40 %, taux déjà dépassé, d'ailleurs, dans de nombreux pays industrialisés.

Une telle diffusion de l'électricité, notamment en basse tension, ne manquera pas de poser des problèmes de distribution, tant en ville qu'en milieu rural où le réseau actuel est le plus souvent hors d'état de supporter une augmentation aussi importante de la puissance à répartir. Nos syndicats d'électrification rurale se préoccupent de cette question et nous aimerions que le Gouvernement nous donne, à ce sujet, son point de vue.

C. NOUVELLES ORIENTATIONS ENERGETIQUES ET DEVENIR DU PROGRAMME ELECTRO-NUCLEAIRE

Basé sur des perspectives de croissance de 3,5 à 4,5 %, le programme énergétique présenté au Parlement, en octobre 1981, a dû, quoi que nous en ait dit M. Jean Auroux, Secrétaire d'Etat à l'Energie, être profondément révisé, la planification fut-elle « démocratique » ne pouvant que céder aux réalités concrètes. Aussi, comme nous l'avons déjà indiqué, les perspectives à l'horizon 90 ont-elles été ramenées de 232 millions de tep à une fourchette de 196 à 210 M tep. Le problème a donc été de savoir qui « ferait les frais » de cette réduction, de 10 à 15 % des fournitures d'énergie, nécessaire pour éviter une mévente préjudiciable à tous.

Une péréquation des « sacrifices » est vite apparue impossible, de nombreux butoirs s'opposant à ce que l'on descende au-dessous de certains seuils : butoir du raffinage pour le pétrole, butoir des contrats

souscrits à l'élargir pour le gaz, butoir des engagements pris et des problèmes sociaux pour le charbon, butoir des chantiers déjà engagés pour le nucléaire. C'est, cependant, en définitive, au double plan du charbon et du programme électro-atomique que se situent les principales décisions prises par le Gouvernement au Conseil des Ministres du 27 juillet dernier, décisions marquant une orientation nouvelle de la politique énergétique française.

Concernant le *pétrole*, les objectifs précédents se trouvent en gros confirmés, du moins en pourcentage, ce qui correspond en valeur absolue à un recul notable, puisque, de la fourchette 70 à 75 M tep, on passe à 60/65, quantité qui couvre sensiblement un tiers de nos besoins.

Pour le *gaz*, au contraire, l'accroissement de l'offre jusqu'au niveau précédemment prévu de 30 M tep à l'horizon 90 se traduit par un pourcentage tendant vers 15 % (contre 12,7 % aujourd'hui).

Le plafonnement de la *puissance hydraulique* de 15 à 16 M tep entraîne, au contraire, une diminution de sa part de 8,6 à 7,6 %.

Concernant le *charbon*, la priorité à la production nationale reste affirmée, mais dans des limites économiques jugées raisonnables, d'où le maintien du principe de l'aide à la thermie, le freinage des importations et, sans que cela soit chiffré, une révision très sensible des objectifs d'extraction ramenés de 28 à 30 millions de tonnes aux environs de 18, en 1990, réduction qui suppose la fermeture d'un certain nombre de puits dans le Nord et dans le Centre-Midi.

Ainsi, la part de la houille dans notre bilan chuterait de 18 à 11 %, quelle que soit, selon les experts, l'évolution de notre économie.

Deuxième volet important de cette évolution politique : le coup de frein donné au programme nucléaire. Le gouvernement n'a pas sur ce point, il est vrai, suivi totalement les indications de ses experts qui, prévoyant une surcapacité électrique importante à partir de 1990, recommandait une suspension provisoire de tout engagement de nouvelle centrale à partir de 1985. Cependant, le rythme des commandes de réacteurs, auparavant de 3 à 4 par an, se trouve ramené à 2 en 1983 (au lieu de 3), 2 en 1984 et une (éventuellement 2) en 1985.

Votre commission a apporté à l'examen de cette grave option gouvernementale une attention très vive, compte tenu des répercussion particulièrement sévères qu'elle ne manquera pas d'avoir pour l'emploi et des risque qu'elle est susceptible de faire courir à la survie même de notre industrie électro-nucléaire, secteur hautement performant, dont le monde entier nous envie l'exceptionnelle qualité.

Elle déplore, tout d'abord, la préférence accordée au gaz : matière importée aujourd'hui à 75 % et demain à 90 % et pour l'obtention de laquelle nous avons souscrit des contrats, dont on peut dire au mieux qu'ils sont économiquement et politiquement discutables.

Elle estime, en outre, que le maintien « à tout prix » de l'exploitation d'un certain nombre de sièges charbonniers fait peser sur la collectivité une charge excessive et en partie inutile.

Elle considère, enfin, qu'en spéculant sur un tassement de la demande d'énergie à moyen et long terme, le Gouvernement compromet par avance la compétitivité économique que notre pays peut retirer de la possession d'un équipement énergétique bon marché et dont il a pleinement la maîtrise.

**

L'histoire industrielle de notre pays a été dominée, depuis le milieu du XIXe siècle, par nos insuffisances énergétiques, qu'il s'agisse du charbon ou du pétrole. Allons-nous manquer le rendez-vous de l'atome, alors que nous détenons des ressources appréciables en uranium et une technicité qui nous a permis de contrôler et développer cette source d'énergie aux immenses possibilités ?

CONCLUSION

Nous avons conclu l'an dernier notre avis sur le budget de 1983 en soulignant le fait que les perspectives énergétiques devraient, pour la fin de la décennie, être révisées en baisse sensible et que cette réduction de la demande poserait de délicats problèmes d'arbitrage.

La nouvelle contraction de la consommation, enregistrée à ce jour, a encore pesé sur les perspectives à moyen terme et conduit ainsi le Gouvernement à modifier sa politique, tout en rappelant les trois objectifs inchangés de son action : autonomie, sécurité et compétitivité.

Cette orientation nouvelle, définie au Conseil des Ministres du 27 juillet dernier, porte sur quatre points principaux :

- priorité au charbon national, mais révision en baisse sensible des objectifs d'extraction ;
- accentuation de la part du gaz ;
- sensible coup de frein au programme électro-nucléaire ;
- invitation faite à EDF d'accroître son effort commercial, en particulier, en direction de l'industrie et de l'étranger.

Votre commission ne méconnaît pas la complexité des problèmes inhérents à la situation et aux perspectives économiques actuelles et, en particulier, la difficulté d'adapter une offre d'énergie, programmée dans une période de forte croissance, à une demande qui se dérobe.

Elle considère, toutefois, que les choix proposés par le Gouvernement sont sur plusieurs points en contradiction avec les objectifs recherchés et risquent, en outre, de compromettre à terme notre compétitivité.

Nous estimons en effet, en premier lieu, que la préférence accordée au charbon français, avec pour corollaire une réduction de nos importations, amène à maintenir en activité, par le biais de subventions de plus en plus lourdes à la charge des contribuables français, des gisements dont le prix de revient d'extraction est prohibitif et dont les produits trouvent de moins en moins facilement preneurs.

Une telle attitude nous apparaît d'autant plus critiquable qu'elle conduit, en fait, nos compatriotes à se détourner du charbon qu'ils pourraient, en raison des immenses gisements existants, acquérir en quantités importantes et à bon compte à l'étranger, en contribuant ainsi à diversifier nos sources d'approvisionnement énergétiques.

Concernant le pétrole, votre Commission juge, en second lieu, que notre pays ne pouvant réduire ses besoins au-dessous d'un certain tonnage, se doit de conserver des moyens de raffinage correspondants. Or, cet objectif suppose que la rentabilité des opérations de distillation ne soit pas compromise par un plafonnement des prix des produits raffinés à un niveau inférieur au coût de revient sur la base d'un hypothétique dollar à 7,70 francs.

Faute de pouvoir rentabiliser leur activité, il ne resterait plus à nos raffineurs qu'à fermer leurs installations et à la France qu'à acheter ses carburants à l'extérieur, formule peu souhaitable pour notre balance des paiements et notre autonomie.

Concernant, en troisième lieu, le gaz, votre Commission observe que l'excès d'énergie dont nous souffrons, au moins provisoirement, résulte notamment des engagements d'achat souscrits en février/mars 1982 avec les Algériens et les Soviétiques, contrats qui nous amèneront, vers 1990, à dépendre aux deux tiers de ces deux fournisseurs, dont le premier nous fait payer ses livraisons à un prix nettement supérieur (+ 15 %) à celui du marché, tandis que le second nous place dans une dépendance politiquement peu souhaitable.

Elle observe, par ailleurs, avec une surprise que semble partager Gaz de France, que cette entreprise va dorénavant devoir supporter le surcoût du gaz importé d'Algérie, charge supplémentaire évaluée à 1,3 milliard de francs et dont personne ne dit par qui elle sera couverte.

Au sujet, enfin, du programme nucléaire pour lequel la cadence des mises en chantier de tranches nouvelles se trouve, en fait, réduite des deux tiers, d'ici la fin de 1985, le Gouvernement qui déclare n'affecter ainsi que légèrement notre potentiel de 1990 ne peut ignorer que ce coup de frein se répercutera, dès le début de la prochaine décennie, sur la partie la plus nationale et la plus rentable de notre appareil énergétique, seule susceptible de garantir notre indépendance et la compétitivité de nos entreprises.

Sait-on, en effet, que l'électricité, déjà à 85 % nationale, permettra, à l'horizon 1990, d'économiser 15 milliards de francs en devises ?

Ainsi apparaissent, dans les domaines que nous venons d'évoquer, les contradictions d'une politique énergétique qui, se voulant aujourd'hui pragmatique, hypothèque gravement l'avenir et ne parvient pas à concilier indépendance, sécurité et rentabilité, prisonnière qu'elle est d'orientations de départ où l'idéologie l'emportait sur le réalisme.

EXAMEN EN COMMISSION ET CONCLUSIONS

La commission a examiné, le mercredi 16 novembre, l'avis de M. Marcel LUCOTTE sur les dispositions de la loi des finances pour 1984 concernant l'énergie.

Après avoir fourni quelques précisions se rapportant à l'environnement international caractérisé par une régression générale de la consommation d'énergie, due pour l'essentiel, à la diminution de la demande de pétrole, le rapporteur pour avis a précisé que le bilan énergétique français a également évolué en baisse sensible depuis 1980, cette diminution affectant, en priorité, les hydrocarbures liquides.

Concernant la consommation par secteur, il a noté que ce recul concerne surtout la sidérurgie (- 11,7 %), les autres activités étant moins touchées.

Quant à notre taux d'autonomie, celui-ci est resté sensiblement au même niveau, soit 35 %, notre facture énergétique, affectée par la hausse du dollar, s'élevant toutefois à 178 milliards de francs.

Pour l'année 1983, M. Marcel Lucotte a observé une nouvelle dégradation de la demande énergétique qui se trouve ainsi ramenée à un niveau proche de celui atteint en 1973.

Les résultats des neuf premiers mois font apparaître, en effet, une nouvelle et sensible baisse pour le pétrole (- 8,4 %) mais aussi -et ceci est un fait nouveau- pour le charbon (-17 %) affecté par la réduction des besoins des centrales, alors que le gaz connaît une certaine reprise, ainsi d'ailleurs que l'électricité.

Quant aux perspectives à moyen terme et long terme, le rapporteur pour avis a observé que les prévisions actuelles de consommation à l'horizon 2000 sont du même ordre que celle retenues, il y a trois ans, pour 1990, ce qui pose un problème évident d'adaptation de la production.

Examinant ensuite le cas des différents produits énergétiques, M. Marcel Lucotte a attiré l'attention des commissaires sur la nécessité de ne pas réduire au-dessous d'un certain niveau la consommation de pétrole sous peine de remettre en cause l'industrie du raffinage déjà lourdement

affectée par la décision du Gouvernement de retenir comme base de calcul, pour le prix des carburants, une valeur du dollar (7,70 F) sensiblement inférieur à son cours réel.

Concernant le gaz, il s'est dit inquiet que la part dominante qu'occuperont bientôt dans notre approvisionnement les fournitures de l'Algérie et de l'U.R.S.S., prenant le relais de Lacq et de Groningue.

Au sujet du charbon et plus spécialement de la production nationale, le rapporteur pour avis a rappelé les déclarations de M. Mauroy, en octobre 1981, prévoyant au niveau d'extraction de 30 millions de tonnes à l'horizon 1990, alors qu'il apparaît aujourd'hui difficile, techniquement et financièrement, de dépasser 18 millions de tonnes à la même échéance.

Il a souligné, à ce propos, le décalage grandissant entre nos prix de revient et ceux du marché mondial et la nécessité de permettre à Charbonnages de France d'orienter son activité vers les grands pays détenteurs de houille.

Concernant, enfin, l'énergie électro-nucléaire, M. Marcel Lucotte a dit sa crainte de voir la réduction du programme de construction de tranches nouvelles mettre en cause la suivie d'une activité industrielle de très haut niveau qui occupe directement plus de 100 000 personnes et beaucoup plus si l'on considère ses retombées indirectes.

Compte tenu de ces observations, le rapporteur a proposé à ses collègues de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'énergie.

Au cours de la discussion qui s'est ensuite instaurée, M. Raymond Dumont a, après avoir rendu hommage à la grande qualité de l'exposé de son collègue, présenté une série d'observations.

Il a déclaré, en premier lieu, partager les inquiétudes du rapporteur au sujet du raffinage dont le maintien lui apparaît indispensable à la sauvegarde de notre indépendance.

En second lieu, il s'est dit, en revanche, peu préoccupé par la part croissante des fournitures de gaz algériennes et soviétiques dont rien ne permet de supposer qu'elles puissent nous faire défaut. Il a admis cependant l'intérêt d'une plus grande diversification de nos importations.

A propos de l'électricité, il a rappelé son attachement à l'énergie nucléaire et souligné l'intérêt de la pénétration de l'électricité dans l'industrie, objectif préférable, à son avis, à son utilisation dans le tertiaire dont les besoins sont saisonniers.

Au sujet du charbon, M. Raymond Dumont a, tout d'abord, souligné que la moitié environ de l'aide gouvernementale avait un caractère social et resterait donc inchangé même dans l'hypothèse d'un arrêt d'exploitation des mines.

Après avoir indiqué ensuite que les mineurs de sa région étaient sceptiques au sujet des possibilités de reconversion industrielle, il a estimé que le maintien d'un rythme minimum d'extraction était indispensable à la survie des activités carbo-chimiques et de l'industrie du matériel minier qui devrait être regroupées.

Il a admis enfin l'intérêt que représentait pour Charbonnages de France une ouverture internationale.

Après avoir reconnu le bien-fondé des observations de M. Raymond Dumont relatives à la répartition des subventions à Charbonnages de France, M. Marcel Lucotte s'est déclaré très sensible aux inquiétudes des mineurs du Nord-Pas-de-Calais et des autres régions houillères et a convenu de la difficulté de créer sur place des industries en remplacement dans le contexte économique actuel.

A propos du gaz, il a tenu à rappeler que son inquiétude tenait essentiellement au danger résultant de la prééminence excessive de deux fournisseurs.



Compte tenu de ces observations, la Commission donne un **avis défavorable** à l'adoption des crédits du budget de l'industrie concernant l'énergie.